



Care building
in complete confidence.

Traduction libre, la version néerlandaise prévaut.

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATIONS REGLEMENTEES – INFORMATIONS PRIVILEGIEES

23 Juin 2020, 11.00 a.m. CEST

Pour diffusion immédiate

CARE PROPERTY INVEST

Société anonyme

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège social: Hostebaan 3, 2900 Schoten, Belgique

Numéro d'entreprise: 0456.378.070 (RPR Anvers, division d'Anvers)

(La « Société »)

**EMISSION DE MAXIMUM 2 191 821 NOUVELLES ACTIONS VIA PLACEMENT PRIVE
AVEC CONSTITUTION ACCELEREE D'UN LIVRE D'ORDRES
AUPRES D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX**

Schoten, Belgique – 23 Juin 2020

- Care Property Invest lance une augmentation de capital en espèces via placement privé avec constitution accélérée d'un livre d'ordres pour continuer sa stratégie de croissance, avec suppression du droit de préférence des, et sans droit d'allocation aux, actionnaires existants.
- L'augmentation de capital devrait permettre l'émission de maximum 2 191 821 nouvelles actions, correspondant à maximum 10 % du capital existant.
- Les nouvelles actions seront émises avec le coupon no. 13 attaché et donnent par conséquent droit au pro rata temporis du dividende pour l'année fiscale actuelle, c'est-à-dire à partir du 29 mai 2020. Le coupon no. 12, d'une valeur estimée à 0.32 €, a été détaché le 28 mai 2020 après clôture du marché.
- Care Property Invest a introduit une demande de suspension de la négociation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels jusqu'à la publication par communiqué de presse des résultats et du prix d'émission du placement, prévue le ou aux alentours du 23 juin 2020.
- La Société utilisera le résultat de l'augmentation de capital pour augmenter son pouvoir d'achat financier et pour renforcer ses fonds propres en vue d'accélérer sa croissance en termes de taille du portefeuille et financer son pipeline d'investissements.
- Le résultat anticipé de l'augmentation de capital a un impact pro-forma d'environ -8 % sur le ratio d'endettement estimé au 30 juin 2020 (de c. 54 % à c. 46 %). Au 31 mars 2020, le ratio d'endettement s'établissait à 45.85 %.
- KBC Securities SA/NV and Belfius Bank NV/SA interviennent en qualité de Joint Global Coordinators et Joint Bookrunners.

Peter Van Heukelom, CEO de Care Property Invest:

« Cette augmentation de capital va permettre à Care Property Invest d'accélérer le développement de son portefeuille immobilier de soins de santé et d'améliorer sa position de référence dans son marché, tout en produisant un rendement du dividende solide et stable. »

Structure

L'augmentation de capital sera réalisée au moyen d'un placement privé via constitution accélérée d'un livre d'ordre auprès d'investisseurs éligibles par les Joint Global Coordinators en dehors des Etats Unis d'Amérique, conformément à la Regulation S du US Securities Act de 1993, tel qu'amendé (le « **US Securities Act** »), (x) dans l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, auprès d'investisseurs qualifiés (au sens de l'Article 2(e) du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur le prospectus à publier quand les titres sont offerts au public ou admis à la cotation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive 2003/71/EC, telle que régulièrement amendée (le « **Règlement sur les Prospectus** ») et, selon les cas, (ii) à un maximum de 149 personnes physiques ou morales par Etat membre d l'EEE ou du Royaume-Uni , autres que des investisseurs qualifiés, qui acquièrent des actions pour une considération totale d'au moins EUR 100,000 par investisseur, pour chaque offre séparée, conformément à l'exemption de prospectus prévue aux articles 1.4(a), (b) and (d) and 1.5(a) du Règlement sur les Prospectus, (y) en Suisse, à moins de 100 « investisseurs qualifiés » conformément à l'article 10, section 3 du Swiss Act du 23 juin 2006 sur les Collective Investment Schemes, tel que régulièrement amendé (le « **CISA** »), ainsi que dans (z) certaines autres juridictions, à certain investisseurs qualifiés et/ou institutionnels conformément aux limites applicables.

L'augmentation de capital sera réalisée dans les limites du capital autorisé, avec suppression du droit de souscription préférentiel, et sans droit d'allocation prioritaire, des actionnaires existants.

Le prix d'émission final et le nombre final de nouvelles actions à émettre seront déterminés par le Conseil d'Administration de la Société ou ses fondés de pouvoir en consultation avec les Joint Global Coordinators, tout en prenant en compte les résultats du placement accéléré. L'augmentation de capital prend place dans les limites du capital autorisé qui a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2018 et qui a été prolongé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2019 pour autoriser les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel, et sans droit d'allocation prioritaire, des actionnaires existants.

Le placement commence immédiatement après publication de ce communiqué de presse.

Nouvelles actions

Les investisseurs qui souscrivent à l'augmentation de capital devront payer entièrement payer le prix d'émission, ainsi que les couts ou taxes applicables payables par les investisseurs. Le prix d'émission final agrégé de toutes les nouvelles actions contribuera, pour le montant égal à la valeur nominale actuelle des actions existantes multipliée par le nombre de nouvelles actions (et arrondi au centime d'euro supérieur), au capital social. Le solde, après déduction d'un montant maximum égal aux couts de l'augmentation de capital au sens des provisions IFRS applicable, sera enregistré sur un compte de réserves non-disponibles, qui constituera une garantie pour les tierces parties au même titre que le capital social et qui ne peut en aucun cas être réduit ou supprimé excepté sur décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant conformément aux règles de modification des articles d'association, sauf en cas de conversion dans le capital social. Dès l'émission des nouvelles actions, la valeur nominale de toutes les actions (existantes et nouvelles) sera égalisée, de manière à ce que toute les actions (existantes et nouvelles) aient, dès ce moment, la même valeur nominale.

Les nouvelles actions seront émises conformément au droit belge et constituent des actions ordinaires qui représentent le capital, sous la même catégorie que les actions existantes, entièrement libérées, donnant un droit de vote and sans valeur nominale. Elles conféreront donc les mêmes droits que les actions existantes.

Dividende

Les nouvelles actions seront émises avec le coupon no. 13 et suivants attachés. Les nouvelles actions confèrent dès lors le droit aux profits attribuables à l'année fiscale courante à partir du 29 mai 2020. Le coupon no. 12, qui

représente le droit de recevoir la part pro rata temporis des dividendes liés à l'année fiscale courante 2020 (càd pour la période commençant le 1 janvier 2020 et terminant le 28 mai 2020), a été détaché le 28 mai 2020 après la clôture des marchés. Le coupon no. 12 a une valeur estimée de 0.32 € Care Property Invest maintient sa guidance pour dividende par action de 0.80 €, telle qu'annoncée dans le communiqué de presse du 18 mars 2020 pour l'année fiscale courant.

Admission à la cotation prévue des nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels

Dans le cadre de l'augmentation de capital, la Société a fait une demande auprès d'Euronext Brussels pour l'admission à la cotation des nouvelles actions devant être émises suite à l'augmentation de capital, et prévoit que les nouvelles actions devraient être admises à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels immédiatement après leur émission, attendue pour le ou aux alentours du 25 juin 2020.

Joint Global Coordinators

KBC Securities NV/SA et Belfius Bank NV/SA sont intervenus en qualité de Joint Global Coordinators and Joint Bookrunners pour l'augmentation de capital. Dans le cadre de l'augmentation de capital, Care Property Invest s'est engagée à un délai de suspension de 180 jours, sujet aux exceptions habituelles et auquel seuls les Joint Global Coordinators pourront renoncer.

Chronologie indicative de l'augmentation de capital

Communiqué de presse annonçant l'augmentation de capital, lançant par conséquent le placement (avec suspension de la négociation de l'action Care Property Invest) durant les heures de bourse	23 Juin 2020
Constitution accélérée du livre d'ordres (pendant la journée)	23 Juin 2020
Communiqué de presse annonçant les résultats du placement, le prix d'émission et le nombre d'actions à émettre – reprise de la cotation des actions Care Property Invest (sujet à accélération ou extension)	23 Juin 2020
Allocation définitive des nouvelles actions	23 Juin 2020
Païement des nouvelles actions souscrites	25 Juin 2020
Constataion de la réalisation de l'augmentation de capital et livraison des nouvelles actions aux souscripteurs	25 Juin 2020
Admission à la cotation des nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels	25 Juin 2020

La Société peut accélérer ou étendre les dates et heures du placement accéléré et les périodes indiquées dans la chronologie indicative. Le cas échéant, la Société informera Euronext Bruxelles et les investisseurs via un communiqué de presse et le site web de la Société.



Care building
in complete confidence.

Disclaimer

These written materials are not for distribution in or to persons resident in the United States of America, Australia, Canada, Japan, South Africa or Switzerland or to any US persons (as defined in the US Securities Act of 1933, as amended (the "US Securities Act"). The information contained herein does not constitute an offer of securities for sale in the United States of America, Australia, Canada, Japan, South Africa or Switzerland.

This information does not contain a solicitation for money, securities or other considerations and, if sent in response to the information contained herein, will not be accepted. This announcement contains statements which are "forward-looking statements" or could be considered as such. These forward-looking statements can be identified by the use of forward-looking terminology, including the words 'believe', 'estimate', 'anticipate', 'expect', 'intend', 'may', 'will', 'plan', 'continue', 'ongoing', 'possible', 'predict', 'plans', 'target', 'seek', 'would' or 'should', and contain statements made by the company regarding the intended results of its strategy. By their nature, forward-looking statements involve risks and uncertainties and readers are warned that none of these forward-looking statements offers any guarantee of future performance. The company's actual results may differ materially from those predicted by the forward-looking statements. The company makes no undertaking whatsoever to publish updates or adjustments to these forward-looking statements, unless required to do so by law.

This communication does not constitute or form part of an offer of securities in the United States of America, or a solicitation to purchase securities in the United States of America. The securities referred to herein have not been and will not be registered under the United States Securities Act of 1933, as amended (the "US Securities Act"), or under the securities law of any state or jurisdiction in the United States of America and may not be offered, sold, resold, transferred or delivered, directly or indirectly within the United States of America. The issuer of the securities has not registered, and does not intend to register, any portion of the transaction in the United States of America. There will be no public offer of securities in the United States of America. Copies of this communication are not being, and should not be, distributed or sent into the United States of America.

In relation to each Member State of the European Economic Area and the United Kingdom (each a "Relevant State") an offer of securities to which this communication relates is only addressed to and is only directed at qualified investors in that Relevant State within the meaning of Regulation ((EU) 2017/1129 of the European Parliament and of the Council of 14 June 2017 on the prospectus to be published when securities are offered to the public or admitted to trading on a regulated market, and repealing Directive 2003/71/EC, and any implementing measure in each relevant Member State of the EEA (the "Prospectus Regulation")) ("Qualified Investors").

These materials shall not constitute or form part of an offer to sell or the solicitation of an offer to buy, nor shall there be any sale of the securities referred to herein in any jurisdiction in which such offer, solicitation or sale would be unlawful prior to registration, exemption from registration or qualification under the securities laws of any such jurisdiction, or to any person or entity to whom it is unlawful to make such offer.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:



Filip Van Zeebroeck
CFO – Membre du collège de gestion journalière
Filip.Vanzeebroeck@carepropertyinvest.be
T +32 3 222 94 94 - F +32 3 222 94 95 - M +32 494 91 10 93
Horstebaan 3, 2900 Schoten
info@carepropertyinvest.be
www.carepropertyinvest.be



Peter Van Heukelom
CEO- Membre du collège de gestion journalière
Peter.VanHeukelom@carepropertyinvest.be
T +32 3 222 94 94 - F +32 3 222 94 95 - M +32 495 59 82 67



Care building
in complete confidence.

Horstebaan 3
2900 Schoten
info@carepropertyinvest.be
www.carepropertyinvest.be

À propos de Care Property Invest

Care Property Invest NV est une Société immobilière réglementée publique (SIR publique) de droit belge. Réposant sur une organisation solide, Care Property Invest aide les prestataires de soins à réaliser leurs projets en offrant de l'immobilier qualitatif et socialement responsable, sur mesure de l'utilisateur final. Pour ses actionnaires, elle cherche d'obtenir un rendement stable à long terme.

Cette année, l'action Care Property Invest célèbre son 24ème anniversaire sur Euronext Bruxelles. L'action est cotée sous la dénomination **CPINV** et le **Code ISIN suivant: BE0974273055**. Depuis décembre 2016, l'action est une composante de l'**indice Belgium BEL Mid** et la Société est devenue un membre de l'**EPRA**. En septembre 2019, Care Property Invest a reçu son troisième **EPRA BPR Gold Award**. A compter du 1er novembre 2019, l'action fait partie de l'**indice Euronext Next 150**.